Flash Info

Commune de Nassogne

Revue périodique d'informations | n° 57 | Juillet 2021

www.nassogne.be Commune de Nassogne

Editeur responsable: Marc Quirynen

Au sommaire

Le mot du bourgmestre 3
Le collège et le conseil communal 4
Annuaire des services 5
Etat-civil du 15 mars au 15 juin 2021 7
La vaccination Covid en province de Luxembourg 8
Le certificat Covid 8
La Kids-ID 9
L'essentiel des conseils communaux 10
Déménagement de la crèche Les Bisounours 13
Création d'un réseau d'eau intelligent 13
Mon Espace : vos démarches fiscales en ligne 14
Certibeau : la certification des immeubles bâtis pour l'eau 14
Tout savoir sur les inondations en Wallonie 15
Robots tondeuses et hérissons 15
Collecte P+MC en porte à porte dès octobre 2021 16
Les midis du zéro déchet 16
Défi des familles zéro déchet : appel à candidature pour la saison 2021 17
Génération zéro watt dans les écoles de Grune et de Bande 17
Chien et chat : rendez vos données de contact consultables 18
Retour des petites bêtes : que faire si je suis confronté à ces insectes ? 18
Repas mensuels du CPAS 19
Senior Focus : la boîte que peut sauver une vie ! 19
Des changements pour les compteurs à budget 20
Zoom 18/25 : de nouvelles aides financières pour les jeunes touchés par la crise 21
Prêt à 0 % pour constituer une garantie locative 22
Mérite sportif 2021 23
L'E-square: un lieu multifonctions à découvrir 24
100 % Nassogne - Favorisons l'économie locale 25
Apprendre différemment à l'école communale d'Harsin-Chavanne 27
Les écoles communales de Nassogne 28
En mai, lis comme il te plaît 29
Journées du patrimoine : recherche de témoignages 30
Les marchés du terroir 31
Agenda 35

Le retour des beaux jours nous amène à aborder ces mois d'été avec sérénité.

A la fin de ce deuxième trimestre, la pandémie est toujours présente mais les indicateurs sont favorables : diminution des hospitalisations et régression de la mortalité. Les mesures de restriction et les protocoles en vigueur s'assouplissent, la vaccination y contribue fortement. Au niveau de notre commune, le taux de vaccination avoisine les 75 %, un peu plus de 925 personnes ont reçu la première dose, et plus de 2325 personnes sont totalement vaccinées. Néanmoins, la Covid 19 est toujours bien présente et nous devons rester prudents notamment de par l'incertitude sur la contagiosité des variants en circulation.

Cette période estivale est propice aux voyages et visites, que ce soit à l'étranger ou tout simplement chez nous sur notre belle terre de vacances. Notre commune regorge d'endroits apaisants qui attirent de nombreux touristes, pourquoi ne profiterions-nous pas nous aussi de nos merveilles ?

De même, l'animation reprend au sein de nos villages, les activités, les stages de vacances vous fixent à nouveau leur rendez-vous. Plus que jamais, les initiateurs de toutes ces activités ont besoin de notre soutien, faisons leur honneur !

Solidarité, entraide, soutien à l'entourage ayant subi un deuil, autant d'enseignements qui sont apparus renforcés durant cette pandémie. Tous ces gestes ne doivent pas disparaître et profitons de cette période d'assouplissement pour renforcer nos moments de convivialité qui nous ont tant manqué ces derniers mois.

Durant cette période de confinement, afin de soutenir les commerçants, indépendants, artistes et entreprises de l'entité, la commune a réalisé des capsules-vidéos destinées à promouvoir les acteurs de l'économie locale. Une première brochette de vidéos a déjà ainsi pu être diffusée. Pour ne pas priver les personnes qui ne disposent pas du matériel adéquat pour visionner ces capsules, ce flash-info reprend les coordonnées des établissements dont la présentation a déjà été publiée. Pourquoi ne pas aller leur rendre une petite visite et découvrir leur savoir-faire ? Une belle manière de soutenir les initiatives et les personnes qui s'investissent dans notre commune.

Quel que soit le choix de vos occupations de cet été, la vigilance ne doit pas baisser et la prudence doit rester de mise, mais que ces recommandations ne soient pas un frein à nos épanouissements.

Bel été à vous.

Marc Quirynen,
Bourgmestre

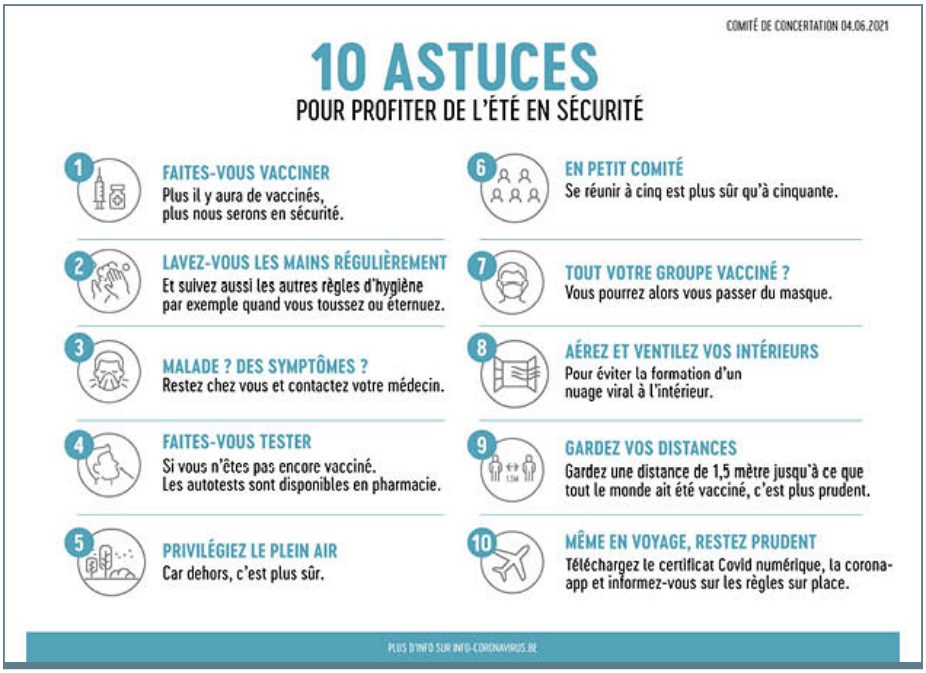

COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAL

Marc QUIRYNEN - Bourgmestre (I.C.N - cdH) 084/21.14.32 • 0498/36.48.14 marc.quirynen@hotmail.com ***Attributions***: Police et sécurité • Service population • Etat civil • Relations extérieures • Associations patriotiques • Urbanisme et aménagement du territoire • Finances • Agriculture • Gestion de la forêt.	**André BLAISE - 1er échevin** (I.C.N - cdH) 084/21.05.49 • 0478/88.33.45 blaisean@msn.com ***Attributions***: Administration • Statut du personnel • Sports • Mobilité et sécurité routière • Jeunesse • Santé et bien-être • Logement • AIS • Famennoise • GAL Romana • Gestion du hall omnisports de Nassogne.
Marcel DAVID - 2ème échevin (I.C.N - non apparenté) 084/34.44.53 • 0479/22.52.56 • davidmarcel@skynet.be ***Attributions***: Travaux y compris en forêt • Distribution d'eau • Contrat de rivière • Gestion du personnel ouvrier • Bâtiments publics • Cimetières (gestion des concessions) • Gestion de la salle Saint-Pierre de Grune.	**José DOCK - 3ème échevin** (I.C.N - cdH) 084/22.23.47 • 0476/27.29.05 • jose.dock@gmail.com ***Attributions***: Tourisme • Géopark • Massif de la Grande Forêt de St-Hubert • Communication et digitalisation • Rénovation rurale • PCDR • Patrimoine • Aînés • Développement économique • Emploi • ALE • Gestion de la maison de village de Forrières.
Marie-Alice PEKEL - 4ème échevin (I.C.N - MR) 084/34.43.34 • 0471/95.29.62 fb778101@skynet.be ***Attributions***: Environnement • PCDN • Propreté et embellissement des villages et des cimetières • Convention des maires (efficience énergétique) • Culture • Gestion de la salle La Petite Europe de Bande.	**Florence ARRESTIER - Présidente CPAS** (I.C.N - cdH) 084/21.42.14 • 0472/62.11.57 flo.arrestier@hotmail.com ***Attributions***: CPAS • Enseignement et personnel attaché • Accueil extra-scolaire • Petite enfance • Gestion de la Maison Rurale de Nassogne et de la Maison de village de Masbourg.
Vincent PEREMANS - Conseiller (I.C.N - cdH) 084/34.49.79 • 0475/75.24.28 vincent.peremans@gmail.com	**Philippe LEFEBVRE - Conseiller** (Ensemble - PS) 084/22.20.60 • 0475/69.27.66 phlefebvre78@gmail.com
Christine BREDA - Conseillère (Ensemble - PS) 0497/02.22.50 - christine.breda@hotmail.be	**Véronique BURNOTTE - Conseillère** (Indépendante - Ecolo) 084/44.55.16 • 0473/76.92.06 • vburnotte@gmail.com
Bruno HUBERTY - Conseiller (Ensemble - MR) 084/34.50.79 • 0477/68.16.64 garagehubertyb@hotmail.com	**Jean-François CULOT - Conseiller** (I.C.N - non apparenté) 084/34.49.43 • 0473/93.03.82 fc382380@skynet.be
Jérémy COLLARD - Conseiller (I.C.N - non apparenté) 0471/77.18.10 • jerm6950@gmail.com	**Lynda PROTIN - Conseillère** (I.C.N - cdH) 0474/61.05.97 • linda.protin@bpost.be
Johanna COLMANT - Conseillère (Ensemble - MR) 0472/87.75.86 • j.colmant@gmail.com	**Charline KINET - Conseillère** (DcM - non apparentée) 0492/87.30.87 • charline.kinet@nassogne.be
Sophie PIERARD - Conseillère (Ensemble - non apparentée) 084/38.77.38 • 0478/59.94.51 • sopierard@gmail.com	**Charles QUIRYNEN - Directeur général** 084/22.07.63 • charles.quirynen@nassogne.be

ANNUAIRE DES SERVICES

Administration communale

Place Communale - 6950 Nassogne
084/22.07.50 • www.nassogne.be

- Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi.
- Possibilité de rendez-vous jusque 18h le mercredi.
- Le 1er samedi du mois, sauf juillet et août: de 9h à 12h (permanence du service population).

En raison de la situation sanitaire, l'accès aux services de l'administration communale est jusqu'à nouvel ordre uniquement possible sur rendez-vous.
Nous vous invitons à prendre contact, par téléphone ou par mail (prénom.nom@nassogne.be), avant tout déplacement. Le port du masque est obligatoire et les consignes d'hygiène et de distanciation sociale devront également être respectées lors de votre visite.

Bourgmestre
QUIRYNEN Marc 084/22.07.60

Directeur Général
QUIRYNEN Charles 084/22.07.63

Chef de bureau administratif
PAQUET Quentin 084/22.07.42

Receveur régional
MAQUET Jacqueline 084/22.07.59

Agriculture
HENQUINET Nathalie 084/22.07.49

Animation jeunesse
BIYIK Abdul - Animateur de rue 0473/73.57.77

Bibliothèque
DEMELENNE Sandra 084/37.95.03
DUMONT Amélie 084/37.95.03

Communication / Site Internet
VANDORPE Peggy 084/22.07.67
HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Comptabilité
BOLLE Fabian 084/22.07.47
HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Energie
BERTRAND Laura 084/22.07.53

Enseignement
LECOMTE Olivier - Directeur Ecoles de la Lhomme (Bande, Forrières, Lesterny) 0474/86.65.78
BANDE Olivier - Directeur Ecoles de la Wamme (Ambly, Grune, Harsin, Nassogne) 0471/26.85.32

Environnement
BERTRAND Laura 084/22.07.53

Forêt
SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48

Gestion des salles
PIRLOT Delphine 084/22.07.57
LECOMTE Sabrina 084/22.07.52

Informatique
BOLLE Fabian 084/22.07.47
VANDORPE Peggy 084/22.07.67

Marchés publics
HERNANDEZ Julie (fournitures/services) 084/22.07.54
HENQUINET Nathalie (travaux) 084/22.07.49

Petite enfance
MOSSAY Claire 0495/54.82.65
Crèche « Les Bisounours » 084/41.18.81
Crèche « Les P'tites Chouettes » 084/36.75.36

Plan d'urgence et intervention
NANGNIOT Catherine - PLANU 084/22.07.68
PIRLOT Delphine 084/22.07.57

Population/Etat-civil
LECOMTE Sabrina 084/22.07.52
NANGNIOT Catherine 084/22.07.68
PIRLOT Delphine 084/22.07.57
THIRION Josée 084/22.07.55

Proxibus
HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Recettes
SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48

Ressources humaines
LEBRUN Katy (administration) 084/22.07.61
ANDRE Nicole (enseignement) 084/22.07.62

Sport
BIYIK Abdul 0473/73.57.77

Taxes et redevances
LEBRUN Katy 084/22.07.61
FOURNY Justine 084/22.07.59

Tourisme (Office Communal du Tourisme) 084/22.15.58
LAMBERT Julie
THOMAS Diana

Travaux
HENQUINET Nathalie (administration) 084/22.07.49
PIERARD Stéphane - Chef des travaux 084/22.07.69
LAMBERT Benoit - Contremaître 0496/35.20.19
Service des eaux (garde 24 h/24) 0474/27.94.58

Urbanisme
ARNOULD Laurence - CATU 084/22.07.45
HENQUINET Nathalie (logement) 084/22.07.49

CPAS (Centre public d'action sociale)

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières
Présidente: ARRESTIER Florence - 084/21.42.14
Directrice générale: CHABOT Caroline - 084/37.03.90

- Du lundi au vendredi, sur rendez-vous: 084/37.03.90 (uniquement le matin).
- Permanences chauffage (sans rendez-vous): mardi et jeudi, de 9h à 11h30.

En raison de la situation sanitaire, l'accès aux services du CPAS est jusqu'à nouvel ordre uniquement possible sur rendez-vous.

Lavoir social Les Lavandières

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières
084/45.67.00

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Rue des Alliés, 44 (étage) - 6953 Forrières
BENTZ Benoit - 0476/03.44.57 (tous les jours de la semaine de 9h à 16h) - **ale.nassogne@skynet.be**

Mardi: de 9h à 12h et sur rendez-vous.
Vendredi: de 9h à 12h et sur rendez-vous.
(sous réserve de la situation sanitaire)

Recyparc

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/21.06.83 - www.idelux.be

- Eté (du 1er mai au 31 octobre): du lundi au vendredi de 13h à 19h ; samedi de 9h à 18h.
- Hiver (du 1er novembre au 30 avril): du lundi au vendredi de 12h à 18h ; samedi de 9h à 18h.
- Fermé le dimanche et les jours fériés légaux.

Bibliothèque/ludothèque

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com

Mardi, de 9h à 16h • Mercredi, de 14h à 19h • Jeudi, de 13h à 17h • Vendredi, de 17h à 19h • Samedi, de 13h à 17h (16h le dernier samedi du mois) • Juillet/août: fermé vendredi et samedi.

En raison de la crise sanitaire, la bibliothèque fonctionne pour une durée indéterminée uniquement en service "Take Away"

→ Passez votre commande par téléphone ou mail.
→ Les bibliothécaires vous fixent un rendez-vous dans les jours à venir et préparent votre lot selon les disponibilités. Attention, les demandes des lecteurs se présentant à la porte ne seront pas traitées !
→ Au moment prévu, venez, ouvrez la porte... votre paquet est là.

Office Communal du Tourisme

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be

- Hors vacances scolaires: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Pendant les vacances scolaires: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Les jours fériés: de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.

Centre culturel de Nassogne

Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne
084/21.49. 08 - info@ccnassogne.be
www.ccnassogne.be

De 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Zone de police Famenne-Ardenne

Accueil zonal de Marche-en-Famenne

Rue des Trois Bosses - 6900 Marche-en-Famenne
084/31.03.11

7 j/7, 24 h/24

Police Famenne-Ardenne

Intervention urgente:
formez uniquement le 101 ou 112.

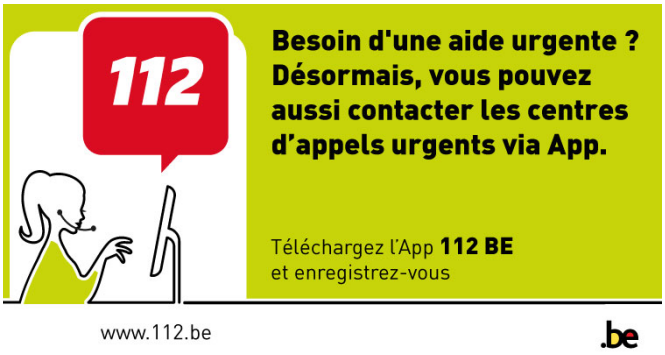

Poste de police de Nassogne

Rue Haute Voie de Marche, 5
6950 Nassogne

Police Locale

Pour tout dépôt de plainte ou contact avec votre agent de quartier, merci de prendre rendez-vous via l'accueil zonal.

Agents de quartier:

> **Ambly • Forrières • Lesterny:**
Delphine DELBROUCK - 0470/86.04.78

> **Bande • Grune • Harsin • Chavanne • Charneux:**
Mikaël GEORGE - 0470/17.30.03

> **Nassogne • Masbourg • Mormont:**
Denis CHARLIER - 0470/86.04.79

ETAT-CIVIL DU 15 MARS AU 15 JUIN

NAISSANCES

02/04/2021	THOMAS Oscar de Lesterny
13/04/2021	PHILIPPE Julia de Nassogne
17/04/2021	JACOME MIRANDA Paul de Forrières
19/04/2021	DELBECK Gaspard de Nassogne
21/04/2021	PIERRARD Clovis de Nassogne
26/04/2021	CABOSART Mila de Bande
30/04/2021	HERBIET Clovis de Harsin
03/05/2021	SCHADERON Jules de Harsin
06/05/2021	MEKONGO Jacques de Forrières
10/05/2021	SCHREIBER HOYEZ Elrick de Forrières
12/05/2021	LUC Eli de Forrières

MARIAGES

20/03/2021	BRAET Stéphanie et PETITJEAN Jean de Forrières
22/05/2021	DARCK Nancy et BURNAY Dimitri de Bande
29/05/2021	BAETENS Christelle et COLAS Michel de Nassogne

DECES

20/03/2021	MODAVE Louis, époux de DECOSTER Zélie, de Lesterny
25/03/2021	MARTIN Didier de Forrières
26/03/2021	DELAHAYE Jean-Louis, époux de HOLOFFE Annette, de Nassogne
27/03/2021	GILLOTEAUX Marie, veuve de PIERARD Charles, de Nassogne
29/03/2021	DAVID Roland, époux de GENEE Marie, de Forrières
13/04/2021	GODENNE Camille, époux de WILKIN Monique, de Nassogne
16/04/2021	GILSON Yvan, époux de LIVIN Nicole, de Forrières
29/04/2021	SIBRET Clément, veuf de KINET Marie-Thérèse, de Harsin
13/05/2021	MERCY Marie-Thérèse, épouse de DE KEYZER Julien, de Grune
16/05/2021	LHERMITTE Elise, veuve de ENGLEBERT René, de Nassogne
16/05/2021	ROBINET Nelly, épouse de LISSOIR Pierre, de Forrières
28/05/2021	FRANCO Roger d'Ambly
14/06/2021	WALTREGNY Francine de Harsin
15/06/2021	FRASELLE Nelly, veuve de BOURCY Raymond, de Forrières

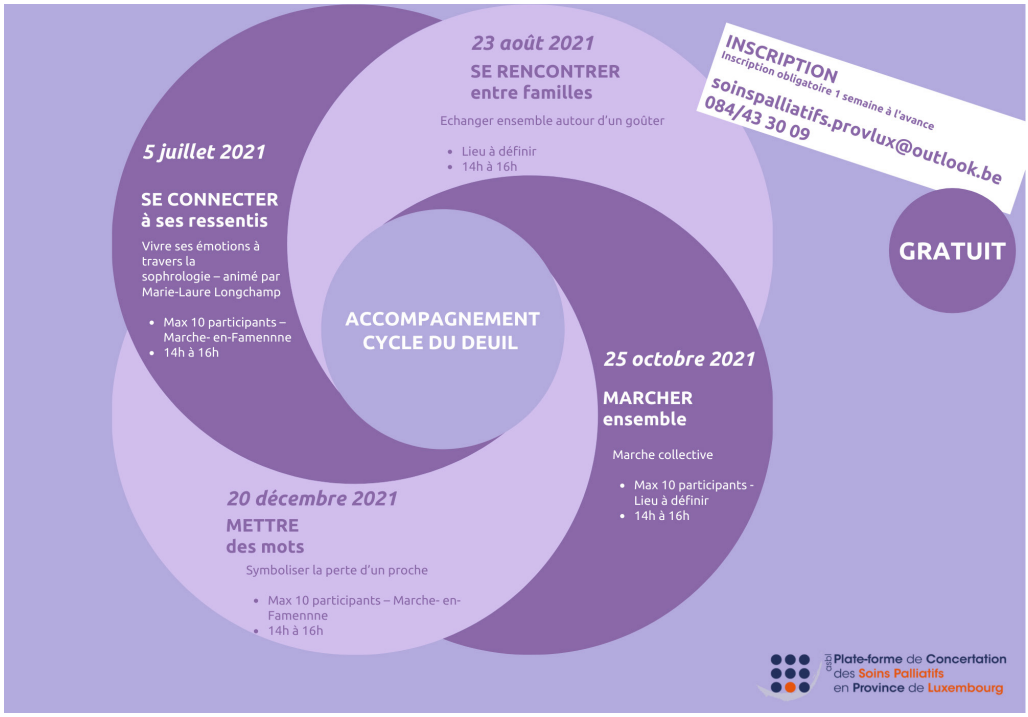

LA VACCINATION COVID EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

Depuis le 21 juin 2021, tous les centres de vaccination de la province de Luxembourg peuvent recevoir sans rendez-vous des candidats à la vaccination pour leur première dose.

Sont donc invités à se présenter spontanément tous les résidents de plus de 16 ans de la province de Luxembourg ou des communes avoisinantes qui n'auraient pas encore reçu leur première dose. Ils seront vaccinés sans rendez-vous sauf rupture de stock ou manque de place ou rush imprévu, auquel cas ils se verront proposer un rendez-vous et de revenir plus tard.

La prise de rendez-vous est tout de même encouragée: plus confortable, rapide, plus facile à organiser et actuellement l'offre de rendez-vous est large et diversifiée.

Le temps file à toute vitesse et les centres de vaccination entameront bientôt leur 'dernière ligne droite'. Les centres de vaccination fermeront leurs portes à la fin du mois d'août. Les bâtiments qui les hébergent retrouveront alors leur fonction première. L'évènementiel notamment réinvestira les halles et centres d'exposition .

Les 5 centres de vaccination de la province proposent également 2 solutions à différents publics qui souhaitent pouvoir avoir le précieux sésame du Cerficat Covid européen avant de partir en vacances.

-> **Pour les plus de 40 ans: possibilité de se faire vacciner avec le vaccin Johnson & Johnson** qui devrait permettre d'obtenir le passeport 4 semaines après l'unique dose de ce vaccin. Formulaire à compléter : https://www.covidluxembourg.be/jj/

-> **Pour ceux dont la 2ème dose d'Astra Zeneca tombe trop tard: possibilité de raccourcir le délai entre les 2 doses** (minimum 8 semaines entre les 2 doses et uniquement si 1ère dose reçue en province de Luxembourg !). Ceci dans la mesure du possible et en respectant les prescrits médicaux. Formulaire à compléter : https://www.covidluxembourg.be/az2/

Testing ? Vaccination ? Quarantaine ?

Toutes les réponses sur www.covidluxembourg.be ou www.jemevaccine.be

LE CERTIFICAT COVID

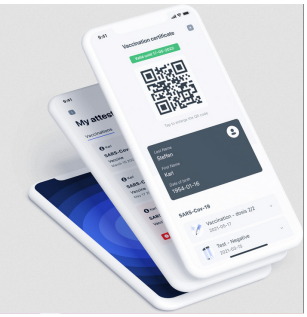

Le certificat Covid est un document qui atteste

- ✔ Soit que vous êtes vacciné.e (certificat de vaccination) ;
- ✔ Soit que vous êtes guéri.e du Covid depuis plus de 11 jours et moins de 6 mois (certificat de rétablissement) ;
- ✔ Soit que vous avez été testé.e négatif.ve à la Covid durant les 72 dernières heures (certificat de test).

Comment obtenir un certificat covid ?

- → **Téléchargez l'appli officielle CovidSafeBE sur votre appareil mobile**. Choisissez votre langue et répondez à 3 questions qui vous indiqueront quels certificats Covid sont disponibles pour vous. Vous pourrez ensuite vous connecter avec votre carte d'identité électronique et télécharger/sauvegarder vos certificats.
- → Vous pouvez également **télécharger et imprimer votre certificat via le site masante.be**.
- → Pour demander votre certificat de vaccination par courrier postal, vous pouvez joindre le **service d'assistance disponible 24/24 au numéro 071 31 34 93**.

Dans quels pays de l'UE le certificat est-il accepté ?

Tous les pays de l'UE acceptent la preuve d'une vaccination complète. Mais tous les États membres de l'Union européenne n'acceptent pas un certificat de vaccination partielle. Mieux vaut bien se renseigner avant de partir !

Les conditions par pays (et souvent par région) peuvent être consultées sur le site https://reopen.europa.eu.

Vous trouverez les réponses à vos questions sur https://covidsafe.be.

LA KIDS-ID FAIT PEAU NEUVE

La Kids-ID est le document d'identité électronique destiné aux enfants belges de moins de 12 ans. Elle n'est pas obligatoire et vous devez en faire vous-même la demande pour vos enfants au service population de votre commune. Elle peut être réalisée dès la naissance de l'enfant et est valable 3 ans.

Après la carte d'identité électronique en 2020, c'est au tour de la Kids-ID à être renouvellée. Cette nouvelle Kids-ID a pour objectif :

- ✔ de rendre plus difficile la falsification de la carte grâce à son nouveau design;
- ✔ de mettre en conformité toutes les mentions reprises sur ces cartes avec les exigences des normes internationales de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale);
- ✔ de proposer un document de voyage sûr et universel avec l'intégration d'une puce RFID sans contact.

Le modèle actuel de Kids-ID reste valable jusqu'à la fin de sa période de validité, sauf si le document est volé, perdu, ou s'il doit être remplacé pour une autre raison, comme une photo peu ressemblante, un changement de nom, etc.

La Kids-ID est le document de voyage indispensable si vous devez prendre l'avion avec votre enfant.

Avec une Kids-ID les enfants de moins de 12 ans peuvent également voyager dans l'Union européenne et dans certains autres pays non-européens (plus d'info sur https://diplomatie.belgium.be).

Le délai d'obtention d'une Kids-ID est de 3 semaines. Ne tardez pas à la demander !

Démarche à suivre:

→ Les parents ou les personnes qui exercent l'autorité parentale se présentent au bureau de la population avec l'enfant et munis d'une photo récente de l'enfant (un Photomaton est disponible à l'administration communale; 6 €/6 photos).

→ Coût : procédure normale: 8,30 € ; procédure d'urgence (J+1): 95,90 €.

Plus d'infos : Administration communale de Nassogne - Service population / état-civil
084/22 07 68 - popul.ec@nassogne.be

allo parents

Parents joignables sur
7 numéros de téléphone.

ALLO PARENTS, une protection supplémentaire pour votre enfant !

Le service ALLO PARENTS est lié à la Kids-ID. Il permet de réagir rapidement et efficacement si votre enfant s'est perdu ou se trouve confronté à un problème majeur.

Une fois activé, toute personne qui trouverait votre enfant en difficulté pourra former le numéro de téléphone ALLO PARENTS qui est mentionné au dos de sa Kids-ID et déclencher ainsi une cascade téléphonique de 7 numéros de téléphone : GSM maman, GSM papa, maison, bureau, etc.

Si, au terme de la cascade, il n'y a toujours pas de réponse, l'appel est automatiquement transféré chez CHILD FOCUS, accessible 24h/24h.

Ce service peut être activé gratuitement en quelques minutes à peine sur **www.alloparents.be**

Les séances publiques du conseil communal sont diffusées sur la page Youtube Commune de Nassogne.

L'ordre du jour et les procès-verbaux sont consultables en ligne sur www.nassogne.be.

Scéance publique du Conseil communal du 27 avril 2021

Consultation d'IDELUX Eau pour des missions d'étude, de direction de chantier et de surveillance - Approbation de la convention relative aux modalités d'exécution : Lot n°1 - Réservoir de Bande : mise en place d'une unité de traitement Fe-Mn conteneurisé.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de consulter l'intercommunale IDELUX Eau pour des missions d'étude, de direction de chantier et de surveillance pour les travaux suivants : LOT N°1 - Réservoir de Bande : mise en place d'une unité de traitement Fe-Mn conteneurisé.

SWDE : Conventions particulières pour des services divers en lien avec la gestion de l'eau.

- Le Conseil communal décide, par 11 voix pour et 5 voix contre, de rédiger une convention de coopération publique avec la Société Wallonne des Eaux afin de collaborer dans l'exécution de leurs missions respectives en matière de conception et la gestion d'infrastructures dédiée au cycle de l'eau.
- Le Conseil communal décide, par 11 voix pour et 5 voix contre, de rédiger une convention particulière avec la Société Wallonne des Eaux relative à des services divers en lien avec la gestion de l'eau.
- Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de rédiger une convention particulière relative à la vente d'eau par la Société Wallonne des Eaux à la Commune de Nassogne.

Remplacement de l'infrastructure serveur pour la commune et le CPAS: approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal décide, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Remplacement de l'infrastructure serveur pour la Commune de Nassogne", établis par le service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 60.330,58 € hors TVA ou 73.000,00 €, 21% TVA comprise.

Acquisition d'une camionnette fourgon pour le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal décide, par 15 voix pour et 1 abstention, d'approuver le cahier des charges N° CSC n°488 et le montant estimé du marché "Acquisition d'une camionnette fourgon pour le service travaux", établis par le service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 13.879,20 € hors TVA ou 16.793,83 €, 21% TVA comprise.

Acquisition d'un bras faucheur-débroussailleur - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'un bras faucheur-débroussailleur", établis par le service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 66.600,00 € hors TVA ou 80.586,00 €, 21% TVA comprise.

Engagement d'un ouvrier (H/F/X) orientation maçonnerie : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de l'engagement d'un ouvrier (H/F/X) D1, orientation maçonnerie, à temps plein et fixe les conditions de recrutement pour l'engagement sous contrat à durée indéterminée.

Engagement d'un ouvrier polyvalent (H/F/X) orientation en voirie et machiniste : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de l'engagement d'un ouvrier (H/F/X) D1, orientation en voirie et machiniste, à temps plein et fixe les conditions de recrutement pour l'engagement sous contrat à durée indéterminée.

Composition de la C.G.L.G.A. : Commission Consultative Locale de Gestion de l'Agriculture: ajout de candidats.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'ajouter M. Hendrick Van Beuningen de Nassogne, M. Pascal Boisard d'Ambly, M. François-Xavier De Ville d'Ambly et M. Maxime Hautot de Masbourg, dans la composition de la représentation citoyenne de la Commission Consultative Locale de la Gestion de l'Agriculture ; d'ajouter Mme Christine Breda de Nassogne dans la composition de la représentation politique de la Commission Consultative Locale de la Gestion de l'Agriculture.

Scéance publique du Conseil communal du 16 juin 2021

Compte communal 2020.

Le Conseil communal décide, par 11 voix pour et 5 voix contre, d'approuver, comme suit, les comptes de l'exercice 2020 :

Bilan	
Actif	**Passif**
78.137 774,76 €	78.137 774,76 €

Compte de résultats	Charges (C)	Produits (P)	Résultats (P - C)
Résultat courant	9.605.938,86 €	9.785.755,82 €	179.816,96 €
Résultat d'exploitation (1)	11.034.616,44 €	11.737.800,61 €	703.184,17 €
Résultat exceptionnel (2)	226.480,44 €	337.532,53 €	111.052,09 €
Résultat de l'exercice (1 + 2)	11.261.096,88 €	12.075.333,14 €	814.236,26 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	12.267.842,88 €	1.622.685,36 €
Non-Valeurs (2)	29.072,36 €	0,00 €
Engagements (3)	9.706.161,30 €	2.008.899,82 €
Imputations (4)	9.605.938,86 €	1.295.436,75 €
Résultat budgétaire (1 - 2 - 3)	2.532.609,22 €	- 386.214,46 €
Résultat comptable (1 - 2 - 4)	2.632.831,66 €	327.248,61 €

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 - Exercice 2021.

Le Conseil communal décide, par 11 voix pour et 5 voix contre, d'approuver, comme suit, la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2021 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	10.488.172,92 €	5.458.385,00 €
Dépenses exercice proprement dit	10.485.653,60 €	5.693.899,00 €
Boni / Mali exercice proprement dit	2.519,32 €	- 235.514,00 €
Recettes exercices antérieurs	2.700.985,75 €	369.970,52 €
Dépenses exercices antérieurs	127.882,54 €	391.350,32 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	258.126,65 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €	1.232,85 €
Recettes globales	13.189.158,67 €	6.086.482,17 €
Dépenses globales	10.613.536,14 €	6.086.482,17 €
Boni / ~~Mali~~ global	2.575.622,53 €	0,00 €

CPAS : compte 2020.

Le Conseil communal décide, par 15 voix pour, d'approuver la délibération du CPAS du 2 juin 2021 approuvant le compte 2020 :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés Non-valeurs et irrécouvrables	 =	1.849.280,29 € 0,00 €	5.197,34 € 0,00 €
Droits constatés net Engagements	= -	1.849.280,29 € 1.794.909,37 €	5.197,34 € 46.178,27 €
Résultat budgétaire Positif: Négatif:	=	 54.370,92 €	 40.980,93 €
2. Engagements Imputations comptables	 -	1.794.909,37 € 1.794.909,37 €	46.178,27 € 5.197,34 €
Engagments à reporter	=	0,00 €	40.980,93 €
3. Droits constatés nets Imputations	 -	1.849.280,29 € 1.794.909,37 €	5.197,34 € 5.197,34 €
Résultat comptable Positif: Négatif:	=	 54.370,92 €	 0,00 €

- Résultat d'exploitation : boni de 109.823,23 €
- Résultat exceptionnel : mali de 130.660,66 €
- Résultat de l'exercice : mali de 20.837,43 €
- Bilan équilibré à 421.668,20 €.

PIC 2019-2021. Entretien de voiries Chemin de Roimont, rue du Cimetière et Rue de Forrières à Ambly - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "PIC 2019-2021. Entretien de voiries Chemin de Roimont, rue du Cimetière et Rue de Forrières à Ambly", établis par l'auteur de projet DST Direction des Services Techniques, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 267.847,34 € hors TVA ou 324.095,28 €, 21% TVA comprise.

Réparation structurelle du Château d'eau de Nassogne : Consultation d'IDELUX Eau pour des missions d'étude, de direction de chantier et de surveillance. Approbation de la convention relative aux modalités d'exécution.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de consulter l'intercommunale IDELUX Eau pour des missions d'étude, de direction de chantier et de surveillance pour les travaux suivants : LOT N2 – Réparation structurelle du château d'eau de Nassogne.

Élaboration d'un guide communal d'urbanisme – Initiative.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'initier le principe de l'élaboration d'un guide communal d'urbanisme et confirme la délibération du Conseil Communal du 02 septembre 2019 qui établit le Cahier des Charges.

Mesures de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise de la Covid 19.

Le Conseil communal s'engage, à l'unanimité, à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales en ce compris au niveau des infrastructures para communales (ASBL de gestion, RCA, ...) pour la saison 2021-2022 ; à rétribuer, dès réception de celle-ci, la compensation régionale aux clubs sportifs ayant rentré leur dossier de demande de subvention.

Constitution d'une réserve de recrutement de cuisiniers.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de constituer une réserve de recrutement de cuisinier pour un éventuel emploi à raison de 25h/semaine et fixe les conditions de recrutement.

Constitution d'une réserve de recrutement d'aide cuisinier.

Le Conseil communal décide, par 14 voix pour et 2 voix contre, de constituer une réserve de recrutement d'aide cuisinier pour un éventuel emploi à raison de 25h/semaine et fixe les conditions de recrutement.

Projet éolien sur Bande - Consultation citoyenne.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de prendre la décision de principe d'organiser une consultation citoyenne sur la soumission ou non d'un appel d'offres en vue de l'octroi d'un droit de superficie sur des parcelles de la commune de Nassogne pour l'installation et l'exploitation d'éoliennes sur le lieu-dit "Zéro" à Bande selon les modalités définies dans le cahier des charges rédigé par la "Commission éolienne" ; de charger le Collège Communal de proposer les termes de cette consultation citoyenne lors d'un prochain conseil communal.

Divers supports et outils de communication vous informent sur la vie de notre commune :

- ✔ Le site internet: **www.nassogne.be**
- ✔ La **newsletter hebdomadaire** envoyée par mail chaque lundi (inscription sur www.nassogne.be).
- ✔ La page **Facebook** et la chaîne **YouTube**: **Commune de Nassogne**
- ✔ Le **Flash info** trimestriel distribué en toutes-boîtes.
- ✔ En cas d'urgence: **BE-Alert** (inscription sur www.be-alert.be).

INONDATIONS À BANDE LE 04 JUIN 2021

Au vu de l'étendue des dégâts suite à l'orage accompagné de fortes pluies du 04 juin 2021 à Bande, la commune a introduit une demande officielle de reconnaissance comme calamité naturelle publique auprès du Service Régional des Calamités.

C'est le Centre Régional de Crises qui est chargé d'établir un rapport technique dans lequel le phénomène naturel est analysé au regard des critères de reconnaissance. Sur base de ce rapport, il appartient ensuite à la Région Wallonne de déterminer si le phénomène naturel peut faire l'objet d'une reconnaissance ou non.

La reconnaissance comme calamité naturelle publique offre des aides supplémentaires aux sinistrés. Tous les dommages ne sont toutefois pas couverts par les calamités. C'est l'assurance personnelle du citoyen qui intervient prioritairement !

Il est donc primordial en cas de dommages :

1. de contacter son assurance pour l'expertise et la prise en charge des dommages causés ;

2. de contacter l'administration communale pour décrire l'étendue des dégâts subis (photos, ...).

DÉMÉNAGEMENT DE LA CRÈCHE LES BISOUNOURS

Suite aux intempéries du vendredi 04 juin dernier à Bande, le bâtiment qui hébergeait la crèche communale Les Bisounours a dû être évacué.

Grâce à l'intervention de notre service travaux, la salle La Petite Europe a pu être rapidement aménagée, dans le respect des normes de l'ONE, afin d'accueillir nos petits bouts dès le lundi 14 juin.

Un grand merci aux ouvriers et à tout le personnel de la crèche pour leur précieux travail !

Crèche communale Les Bisounours
Grand'Rue, 48 - 6951 Bande
084/41 18 81

Responsable: Mme Claire Mossay
claire.mossay@proximus.be - 0495/54 82 65

Occupation de la Petite Europe à Bande

Sous peine de perdre l'agrément ONE, aucune occupation autre que celle de la crèche "Les Bisounours" ne pourra être réalisée.

Conscients que cette salle est un lieu de rencontre régulier et que cette décision engendre des désagréments, l'administration communale invite les clubs et associations à utiliser une autre salle communale pour leurs activités. N'hésitez pas à contacter Mmes Delphine Pirlot (delphine.pirlot@nassogne.be - 084/22 07 57) ou Sabrina Lecomte (sabrina.lecomte@nassogne.be - 084/22 07 52) pour connaître les disponibilités.

Merci de votre compréhension.

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAU INTELLIGENT

Des repères de couleur sont visibles sur la voie publique... Ne vous tracassez pas !

Le service des eaux procède actuellement à la réalisation d'une cartographie numérique précise du réseau d'eau.

Ce repérage fait partie du **projet communal de création d'un réseau d'eau intelligent** dans le but de fournir un meilleur service aux citoyens :

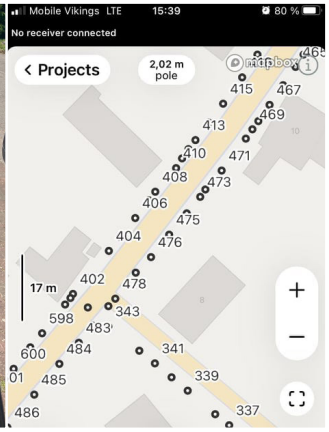

- ✔ **Améliorer la précision des informations** afin de limiter les pertes de temps et de moyens et d'assurer un suivi optimal des travaux.
- ✔ **Permettre un contrôle efficace des consommations** par une surveillance en temps réel de la disponibilité de la ressource et de l'état des installations afin de permettre aux opérateurs et décideurs de mieux se prémunir des risques (fuites, pénurie, ...) et d'agir rapidement afin d'en réduire les conséquences.
- ✔ **Contrôler les réserves d'eau et sensibiliser les consommateurs à une bonne gestion de l'utilisation de l'eau.**

Un problème sur le réseau d'eau ?
Contactez le service des eaux au 0474/27 94 58 (service de garde 24h/24).

MON ESPACE: VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE

Le SPW Fiscalité vous propose désormais de réaliser vos démarches via le guichet en ligne Mon Espace. Simple d'utilisation, l'application Mon Espace vous garantit une parfaite sécurité de vos données.

Il est désormais possible de réaliser de nombreuses démarches en ligne via le guichet Mon Espace telles que :

- ✔ demande d'un plan de paiement relatif à une taxe régionale ;
- ✔ demande de réduction du précompte immobilier pour maison modeste, handicap ou charge de famille ;
- ✔ demande de remise ou de modération de votre précompte immobilier pour inoccupation, improductivité ou destruction ;
- ✔ réclamation administrative visant le précompte immobilier ou la fiscalité des véhicules ;
- ✔ déclaration ou révocation d'une « petite remorque » ;
- ✔ déclaration ou révocation de la taxe de circulation pour véhicule dit « non-automatisé » (camions, plaques commerciales, autobus, autocars) ;
- ✔ demande d'exemption de la taxe de circulation.

En plus de la fiscalité, vous pourrez y retrouver de nombreuses démarches proposées par le SPW, comme par exemple :

- ✔ introduction ou modification d'une demande de subside (SESAM) ;
- ✔ prime habitation - demande de prime audit ;
- ✔ inscription à un examen pour obtenir le permis de chasse ;
- ✔ déclaration de mandats, fonctions et rémunérations.

Afin de garantir la sécurisation de vos données, la connexion s'effectue à l'aide de votre carte d'identité, via l'application Itsme, ou grâce à un code de sécurité reçu par mail, sms ou encore via une application mobile.

Rendez-vous sur https://monespace.wallonie.be

CERTIBEAU: LA CERTIFICATION DES IMMEUBLES BÂTIS POUR L'EAU

Depuis le 1er juin 2021, les nouvelles constructions doivent disposer d'une Certification des Immeubles Bâtis pour l'Eau dénommée CertIBEau. Tout comme pour la certification PEB, les nouvelles constructions devront être certifiées par un certificateur agréé.

La certification Certibeau a pour objectif de vérifier que les installations en matière d'eau (potable, usée et pluviale) respectent les principes du Code de l'Eau afin de répondre à trois enjeux majeurs :

→ **sanitaire** : les installations conformes permettent d'éliminer les risques sur le plan de l'hygiène et de la santé humaine, au niveau des installations intérieures mais également du réseau public de distribution d'eau potable via, par exemple, le bon état des canalisations, l'absence de connexion entre le circuit d'eau de distribution et celui d'eau de pluie, ... ;

Tout savoir sur INFORMATIONS SANTE ENVIRONNEMENT CERTIBEAU

→ **environnemental** : grâce à la vérification de la bonne épuration des eaux usées et à l'absence de rejet de celles-ci dans le milieu naturel, la qualité de nos cours d'eau est améliorée ;

→ **informatif** : à travers cet audit, chaque propriétaire acquiert une bonne vision de l'état de ses installations d'eau ainsi que la réglementation et les risques sanitaires qui y sont liés.

Si vous construisez un nouvel immeuble et demandez un raccordement à la distribution d'eau, l'obtention du certificat CertIBEau sera la condition nécessaire pour que le raccordement à l'eau de votre immeuble soit définitivement mis en service.

Plus d'infos sur www.certibeau.be.

TOUT SAVOIR SUR LES INONDATIONS EN WALLONIE

Un site spécialement dédié aux inondations en Wallonie :

https://inondations.wallonie.be

Ce nouveau site est le point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations.

Il est le fruit de la collaboration entre plusieurs administrations du Service public de Wallonie (SPW), mais aussi les Provinces, les Universités, les Contrats de Rivière et les acteurs du cycle de l'eau.

Le site apporte une réponse aux questions telles que :

- Mon habitation, mon entreprise est-elle concernée par le risque d'inondation ?
- Que faire en cas de débordement, de coulée de boue ?
- Qui consulter pour obtenir un avis sur un projet d'urbanisme en zone inondable ?
- Comment adapter mon projet aux risques d'inondation ?
- Quel est l'historique des inondations en Wallonie ?
- Qui gère les cours d'eau ?

A l'échelle wallonne, le Groupe Transversal Inondations (GTI) est l'organe central qui occupe un rôle de concertation, d'analyse, d'expertise et de conseils en matière d'inondation. Pour contacter le GTI : gtinondations@spw.wallonie.be

ROBOTS TONDEUSES ET HÉRISSONS

Texte rédigé par Vinciane Schockert et Clotilde Lambinet, chargées de mission Mammifères, convention SPW/ULiège.

Faites de votre jardin un espace de vie, pas de mort !

Le hérisson, habitué de nos jardins et allié bien connu de notre potager, est pour beaucoup d'entre nous l'un des seuls visiteurs sauvages qu'il est possible d'observer régulièrement chez soi, à faible distance, du printemps à l'automne.

Son armure d'environ 5000 piquants est plutôt efficace contre les prédateurs naturels, mais elle ne permet pas à ce petit mammifère de faire face à tous les autres dangers que nous, humains, mettons sur son chemin. Si le lourd tribut que paient les populations de hérisson au trafic routier ou à l'utilisation de pesticides n'est plus à démontrer, certaines menaces sont cependant plus insidieuses et sous-estimées. C'est particulièrement le cas des robots tondeuses.

Fruit d'une technologie récente, ces appareils sont de plus en plus utilisés pour l'entretien des jardins particuliers. Ils offrent un précieux gain de temps, mais une fois en action, la plupart des modèles ne détectent pas la faune sauvage. Ainsi, un robot tondeuse qui heurte un hérisson poursuivra son chemin sur le hérisson roulé en boule qui n'échappera pas à ses lames aiguisées. Actifs entre la fin de journée et l'aube, de nombreux hérissons sont victimes d'accidents avec des robots tondeuses programmés pour tondre durant la nuit. Les blessures sont souvent très graves : partie de tête ou membres amputés et un hérisson blessé n'est souvent retrouvé que bien plus tard, alors que ses plaies sont souvent très infectées et impossibles à soigner. Dans de telles circonstances, les chances de survie des victimes sont quasi nulles.

En quelques semaines, les CREAVES (Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage) ont déjà accueilli plusieurs centaines de hérissons très gravement blessés dont la plupart ne survivent pas. C'est avec dégoût que les vétérinaires travaillant avec les CREAVES doivent ainsi euthanasier des dizaines de petits pensionnaires chaque année, tandis que bien d'autres meurent sans être détectés. Il est urgent d'agir pour stopper cette hécatombe !

Une solution simple et efficace pour résoudre ce problème ?

Si les fonctionnalités plus sécurisantes pour la petite faune sont assurément à privilégier lors de l'achat d'un robot tondeuse, la première mesure pour limiter au maximum les risques d'accident avec le hérisson, c'est **d'éviter absolument d'utiliser ces appareils de nuit** et donc de ne les faire tourner qu'entre 2h après le lever du soleil à maximum 2 à 3h avant le coucher du soleil.

Le compromis entre l'entretien de sa pelouse et la protection de nos voisins sauvages passe par la prise de conscience du drame qui frappe en silence les hérissons et par l'ajustement de l'utilisation de nos robots tondeuses. Un effort assurément à notre portée ...

Fiche sur le hérisson:
https://www.adalia.be/herisson

COLLECTE P+MC EN PORTE À PORTE DÈS OCTOBRE 2021

IDELUX ENVIRONNEMENT

À partir d'octobre 2021, les emballages PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) ne seront plus collectés via les recyparcs, mais toutes les deux semaines en porte-à-porte via le sac bleu.

D'autres emballages en plastique viendront les rejoindre: raviers de margarine, pots de yaourt, sachets, barquettes...

IDELUX Environnement devrait ainsi collecter 23 kg d'emballages par an et par habitant, soit 13 kg de plus qu'actuellement.

À partir de quand et à quelle fréquence ?

La collecte aura lieu toutes les deux semaines.

La première collecte P+MC en porte-à-porte aura lieu le mercredi 13 octobre 2021.

Un toutes-boîtes explicatif vous parviendra courant du mois d'août.

Quels emballages seront acceptés dans le sac bleu ?

Cette nouvelle collecte concernera les emballages appelés « P+MC »:

- ✔ les emballages en Plastique : les bouteilles et les flacons, mais aussi, et c'est cela le « + », les barquettes et les raviers en plastique, les pots de fleurs, les films, les sacs et sachets en plastique, ... ;
- ✔ les emballages Métalliques : cannettes, raviers en alu, boîtes de conserve ;
- ✔ les Cartons à boissons.

Combien cela va-t-il coûter ?

Les sacs bleus au nom d'IDELUX Environnement d'un volume de 60 litres seront les mêmes dans toutes les communes. Le prix d'un rouleau de 20 sacs est fixé à 3 €, soit 0,15 € par sac. Ils seront disponibles dans les commerces locaux.

Pourrais-je toujours déposer des emballages au recyparc ?

Non, les emballages « PMC », les sacs et films en plastique, les pots de fleurs et les barquettes de repiquage ne seront plus acceptés dans les recyparcs.

Ceux d'origine professionnelle pourront eux toujours être déposés moyennant un chèque-dépôt.

Notez que la collecte sera effectuée en régie par l'Intercommunale IDELUX Environnement. Une vingtaine de personnes des recyparcs (préposés et chauffeurs) intégreront ce service de collecte. Il n'y aura dès lors aucun licenciement au niveau des recyparcs.

Les professionnels pourront-ils aussi utiliser des sacs bleus ?

Oui, les commerces, gîtes, restaurateurs, administrations... pourront bénéficier de la collecte élargie des PMC en porte-à-porte en utilisant les sacs de 60 litres.

Plus d'info sur www.idelux.be > collecte-des-emballages-pmc

IDELUX ENVIRONNEMENT — Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux — Fostplus

LES MIDIS DU ZÉRO DÉCHET, 6 WEBINAIRES POUR APPRENDRE À RÉDUIRE LES DÉCHETS

IDELUX Environnement propose 6 modules thématiques de 45 minutes organisés autour des différentes pièces de la maison, qui mettent en avant des gestes simples pour réduire les déchets.

Afin de s'adapter aux contraintes quotidiennes, ces ateliers ont lieu 2 jours par semaine, pendant les pauses de midi, pendant 3 semaines consécutives. Chacun est libre de participer à un ou plusieurs ateliers.

Prochaines sessions : en juin/juillet (lundi et mardi), en septembre/octobre (jeudi et vendredi) et en novembre/décembre.

La participation est gratuite. Cependant, pour la qualité des échanges, les places en ligne sont limitées. Infos et inscriptions sur www.idelux.be

DEFI DES FAMILLES ZERO DÉCHET

APPEL À CANDIDATURE POUR LA SAISON 2021

Deux fois reporté à cause des conditions sanitaires, cette fois-ci c'est la bonne !

Le lancement officiel et définitif de la saison 2 du défi des familles Zéro Déchet aura lieu le mercredi 1er septembre 2021 !

Vous aussi vous souhaitez produire moins de déchets à la maison pour soulager votre poubelle, l'environnement et votre porte-feuille ? Venez relever le défi avec d'autres familles !

Au programme de cette aventure conviviale, des conseils et bons plans envoyés chaque semaine aux participants et un atelier pratique organisé par mois pour aborder en douceur et sans complexe les grandes thématiques de la démarche « Zéro Déchet » !

Pour qui ? Tous les habitants de la commune de Nassogne, seul ou en famille.

Quand ? Le défi de 6 mois aura lieu du 1er septembre 2021 au 1er mars 2022.

Où ? Les ateliers pratiques auront lieu principalement à Nassogne.

Combien ? C'est gratuit !

Quoi ? Compostage, cuisine anti-gaspi, brico-récup et DIY, produits d'entretien faits maison, etc. Les thématiques à aborder sont vastes et variées et pourront être ajustées selon les envies des participants.

Alors, prêts à relever le défi ? Vous êtes intéressés pour participer à la saison 2 ?

N'hésitez pas à vous faire connaitre auprès de notre éco-conseillère :

Laura Bertrand - 084/22.07.53 - laura.bertrand@nassogne.be

Inscription souhaitée avant le 15 août !

GÉNÉRATION ZÉRO WATT

Génération Zéro Watt dans les écoles de Grune et de Bande. Ils l'ont fait !

Le défi « Génération zéro watt », organisé par le CIFFUL de Liège, s'adresse aux écoles primaires situées en Wallonie. Durant 5 mois, les élèves participants ont été les **inspecteurs énergie de l'école** et ont réalisé une **chasse aux gaspillages** à l'aide d'instruments de mesure pour tenter de réduire la consommation électrique de l'école de 10 % ou plus !

Cette année, ce sont les élèves de 5ème et 6ème primaire des écoles de Grune et de Bande qui ont relevé le défi... et haut la main !

Avec une économie d'énergie de 46 % pour l'école de Grune et 31 % pour l'école de Bande, les deux écoles remportent respectivement la première et la seconde place sur 29 écoles inscrites. Chapeau les enfants !

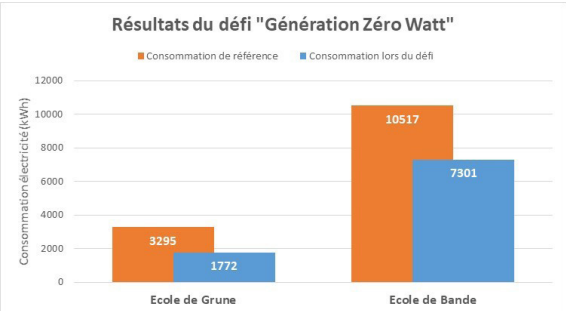

Des résultats impressionnants qui démontrent qu'avec un peu de vigilance et de petits gestes simples, on peut réaliser de sacrées économies :

- éteindre les lumières quand on en a pas besoin,
- débrancher les appareils en veille,
- remplacer les veilles ampoules par des LED, etc.

Qu'est-ce qu'on attend pour faire de même à la maison ?

CHIEN ET CHAT : RENDEZ VOS DONNÉES DE CONTACT CONSULTABLES

Depuis le 1er mai, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les données des responsables des chiens et des chats répertoriées actuellement sur DOG ID et CAT ID sont anonymisées.

Cela signifie que si votre compagnon se perd, l'accès à vos coordonnées sera limité voire impossible.

Pour éviter cela et afin de rendre vos données à nouveau accessibles aux services de police notamment, vous devez donner votre accord explicite via les plateformes DogID et CatID.

Toute la procédure se déroule sur ces 2 sites internet:

Pour votre chien : https://online.dogid.be / Pour votre chat : https://online.catid.be

Vous aurez besoin de votre carte d'identité et d'un lecteur de carte électronique. La procédure est la même pour les deux plateformes.

Si vous n'avez pas encore fait la démarche, pas d'inquiétude ! Les vétérinaires et refuges auront toujours accès à ces informations.

C'EST LE RETOUR DES PETITES BÊTES...

QUE FAIRE SI JE SUIS CONFRONTÉ.E À CES INSECTES ?

Un nid d'abeilles

Les abeilles sont protégées et ne sont pas agressives. Donc, si elles ne posent pas de problème, laissez-les bien tranquilles ! Sinon, vous pouvez **contacter un apiculteur** qui sera très heureux de les capturer pour les placer dans une ruche.

Un nid de frelons

Attention ! Le frelon asiatique est une espèce invasive et agressive !
Si vous l'identifiez, **contactez les experts** wallons: m. deproft@cra.wallonie.be - 0476/76 05 32.

Un nid de guêpes

Pour vous débarrasser d'un nid de guêpes ou de frelons envahissants, **faites appel à un professionnel ou à la zone de secours du Luxembourg**.

Un nid de chenilles processionnaires du chêne

La commune est le point central dans la lutte contre cette chenille. Pensez à prendre des photos du nid et des chenilles et à les envoyer à l'éco-conseillère pour identification: laura.bertrand@nassogne.be.

REPAS MENSUELS DU CPAS

Si les indicateurs sanitaires continuent à s'améliorer et qu'il est possible au secteur Horeca d'organiser de plus grandes tablées, **nous espérons pouvoir reprendre les repas mensuels à partir du mois de septembre 2021 à la Maison rurale de Nassogne.**

N'hésitez donc pas à reprendre contact avec le CPAS fin août afin d'en avoir la confirmation et pour vous inscrire !

Attention, quelques changements de dates :

- **jeudi 16/09/2021**
- **jeudi 14/10/2021** (au lieu du 21/10/2021)
- **jeudi 25/11/2021** (au lieu du 18/11/2021)
- **jeudi 16/12/2021**

Nous vous proposons un potage, un plat chaud et un dessert au prix de 10,50 €/personne (1/4 vin et eau compris).

Cette activité est accessible à tout habitant de l'entité de Nassogne, quel que soit son âge, sa condition sociale ou familiale.

Afin de garantir la sécurité de tous, seuls les paiements par Bancontact sur place seront acceptés (possibilité de paiement sans contact).

Le service mobilité est également à votre disposition (à réserver en même temps que votre repas).

Pour toute question ou réservation : 084/370.390.

SENIOR FOCUS

LA BOÎTE QUI PEUT SAUVER UNE VIE !

Lors d'une disparition ou d'un malaise, l'accès à l'information est primordiale, voire vitale. Si le citoyen vit seul, la tâche s'avère plus ardue pour rassembler les premiers renseignements nécessaires. De même, l'entourage n'est parfois pas en mesure de communiquer l'ensemble des éléments utiles par méconnaissance ou submergé par l'émotion de la situation.

Des données personnelles et médicales dans le frigo

Senior Focus, c'est une boîte jaune, de type «boîte à tartines», qui se range obligatoirement dans le frigo et qui permet de gagner un temps précieux en cas d'urgence.

Cette boîte contient un formulaire à faire compléter par votre médecin traitant et reprenant les principales informations concernant votre santé.

Grâce à celle-ci, les membres de la famille, les services de secours, les aides-soignants, médecins, ... peuvent agir rapidement et efficacement.

Pour qui ?

Pour tous les seniors de 75 ans et plus.

Comment l'obtenir ?

Auprès du CPAS de Nassogne, sur rendez-vous (084/370.390).

DES CHANGEMENTS POUR LES COMPTEURS À BUDGET

Début de cette année, ORES a mis en place un projet pilote qui vise à placer des compteurs intelligents à fonction de prépaiement pour l'électricité et le gaz naturel chez ses clients bénéficiant auparavant d'un compteur à budget. Ces compteurs de nouvelle technologie permettent en effet de solutionner l'annonce de la fin de la production des compteurs à budget.

En quoi consiste ce nouveau compteur ?

Le compteur intelligent est un compteur qui, comme le compteur traditionnel, compte l'énergie consommée et éventuellement l'énergie produite. Il communique quotidiennement les index à ORES.

Le compteur intelligent qui remplace le compteur à budget a été programmé pour permettre la fonctionnalité de prépaiement. La nouvelle solution proposée permet à ORES d'activer et de désactiver cette fonctionnalité à distance.

Qu'est-ce qui change par rapport au compteur à budget ?

Avec les nouveaux compteurs intelligents à fonction de prépaiement, plus besoin de carte. Le prépaiement ne nécessite plus de se déplacer dans un bureau d'accueil ORES, dans un CPAS ou dans un commerce pour recharger la carte. Désormais le paiement et la consultation du solde peuvent se faire en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour les clients digitalisés, un espace de prépaiement est disponible en ligne. Celui-ci permet de suivre la consommation et le rechargement de manière quasi instantanée. Et pour le public « non digitalisé », il reste possible de prépayer l'énergie comme avec le compteur à budget.

Le crédit de secours et les autres mesures de protection restent inchangés.

Afin de respecter la confidentialité des données du consommateur, ORES ne rapatrie les index qu'une fois par jour (à jour + 1 en matinée). Comme par le passé, les index ne sont transmis aux fournisseurs qu'une fois par an. Les habitudes de consommation du client ne sont donc connues que de ce consommateur.

Et pour la prise en main du compteur intelligent à fonction de prépaiement ?

Pour accompagner les clients, le technicien remet une brochure explicative lors de l'installation du compteur. Différentes vidéos pédagogiques sont également proposées en ligne et présentent le fonctionnement des compteurs intelligents électrique et gaz, comment prépayer ou encore comment consulter le solde.

Quand aura lieu le remplacement des compteurs à budget ?

Le projet pilote, en cours depuis le mois de décembre 2020 sur la région de Namur, a été étendu à toutes les régions début juin 2021. ORES pose des compteurs intelligents à fonction de prépaiement pour toutes les nouvelles demandes. Le remplacement des compteurs à budget actifs ne commencera quant à lui qu'au mois d'octobre.

Plus d'infos sur info.ores.be/prepaiement

ORES

Ne craignez pas de pousser la porte du C.P.A.S.
Notre équipe sociale est là pour vous accueillir en toute discrétion et répondre au mieux à vos besoins.

Il peut s'agir d'aide alimentaire, d'aide en matière d'énergie, de logement, de santé, financière, d'aide psychosociale, ...

Durant la crise, vous avez également pu reporter des délais de paiement de crédits, pour votre énergie ou votre loyer mais les factures commencent à s'accumuler.

Avant de tomber dans la spirale du surendettement, notre service de médiation de dettes peut aussi vous aider de différentes manières, soit via une guidance ou une gestion budgétaire, soit en négociant des plans de paiement à l'amiable avec vos créanciers.

Nos services sont accessibles, tous les jours ouvrables, sur rendez-vous au 084/37.03.90.

ZOOM 18/25: DE NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES POUR LES JEUNES TOUCHÉS PAR LA CRISE

Plus de job étudiant, factures en hausse, fins de mois difficiles, isolement, ... la crise COVID-19 frappe aussi la génération des 18-25 ans. Conscient des difficultés vécues depuis un an, le gouvernement fédéral a débloqué 24 millions d'euros pour soutenir les jeunes et les étudiant.e.s.

La mesure « Zoom 18/25 » est disponible jusque fin 2021. Tout le monde peut en bénéficier dès à présent, ou pour la rentrée 2021-2022 par exemple.

L'aide n'est pas toujours financière, elle peut prendre différentes formes (colis alimentaires, chauffage, garantie locative, ...). C'est pour cela que le CPAS réalise une analyse individuelle des besoins.

Es-tu concerné.e ?

La mesure Zoom 18/25 s'adresse :

→ aux jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans ;

→ aux étudiant.e.s de moins de 25 ans qui commencent, reprennent ou suivent des études de plein exercice ;

→ aux étudiant.e.s de 25 ans et plus ayant commencé leurs études avant 25 ans.

Être étudiant boursier, ou percevoir des allocations familiales, n'empêche pas de bénéficier d'une aide du CPAS.

Comment le CPAS peut-il t'aider ?

✔ Aide au logement: pour t'aider à payer ton kot, ou ta garantie locative, ...

✔ Aide en matière d'énergie: pour t'aider à payer tes factures d'eau, d'électricité, ...

✔ Aide psychosociale: pour t'aider à payer des consultations si tu souffres de problèmes d'anxiété, de mal-être, ou de violences conjugales ou familiales, ...

✔ Aide en matière de santé: pour t'aider à payer tes soins médicaux, tes médicaments, masques, gel, ...

✔ Aide informatique: pour t'aider à payer ton abonnement internet, une imprimante, un ordinateur, ...

✔ Aide financière: pour t'aider à payer tes factures, ton abonnement GSM, si tu as perdu ton job étudiant, ...

✔ Aide à la mobilité: pour t'aider à payer ton abonnement de transport en commun, un vélo, ...

✔ Besoins de première nécessité: pour t'aider à payer tes lunettes, tes fournitures scolaires, tes vêtements, ...

✔ Aide alimentaire: pour te permettre de te nourrir correctement, ...

✔ Aide aux sports et aux loisirs: pour t'aider à payer ton abonnement sportif, ton matériel, ...

A qui t'adresser ?

Au Centre Public d'Action Sociale (CPAS) : 084/37.03.90.

Ensemble, partageons mieux la route

Ensemble, partageons mieux la route, c'est le message de sensibilisation qu'adresse l'AWSR (l'Agence wallonne pour la Sécurité routière) à tous les usagers du réseau routier wallon, pour une conduite plus sereine, plus attentive à l'autre.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous !

PRÊT À 0 % POUR CONSTITUER UNE GARANTIE LOCATIVE

Constituer une garantie locative à l'entrée dans un logement ou pour un kot étudiant peut être difficile. C'est pourquoi, le Gouvernement wallon a lancé le mécanisme du prêt à taux zéro à destination des candidats-locataires à un logement sur le marché privé, via la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS).

A quelles conditions ?

	Pour votre résidence principale	Pour un kot étudiant
Durée minimale du bail	1 an.	10 mois.
Plafond des revenus imposables globalement	Maximum 53.900 €, majorés de 5.000 € par personne à charge.	Maximum 97.700 €.
Autres conditions	Ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un autre logement.	/
Montant du prêt	Maximum 2 mois de loyer (hors charges) ou maximum la part du colocataire dans le loyer selon le contrat de bail.	Montant prévu dans le contrat de location avec un maximum de 3 mois de loyer (hors charges).
Durée du remboursement	Maximum 36 mois ; la durée peut être fixée par la SWCS selon la capacité de remboursement en tenant compte des charges du ménage et de l'âge.	Maximum 24 mois ; la durée peut être fixée par la SWCS selon la capacité de remboursement en tenant compte des charges du ménage et de l'âge.

Pour le détail des conditions ou des exemples de simulation de prêt, consultez le site de la SWCS : **www.swcs.be**.

Comment faire la demande ?

Wallonie logement SWCS

→ **Directement via le site www.swcs.be**
→ **Via l'application « APPICREDIT »**
→ **Par téléphone au 078/15.80.08**

SEPTEMBRE... LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire est encore trop souvent synonyme de nombreuses dépenses exceptionnelles auxquelles certains ménages ont du mal à faire face. C'est pourquoi, le Fonds pour la participation et l'activation sociale existe.

Grâce à celui-ci, le CPAS peut aider les familles à couvrir certaines dépenses telles que :

- frais d'achat de livres ou de matériel scolaire notamment de l'enseignement technique ou professionnel ;
- frais de photocopies ;
- frais d'abonnement de bus et/ou de train ;
- minerval ;
- frais de voyages scolaires ;
- frais de soutien scolaire (logopède par exemple).

Le CPAS peut également intervenir dans les frais d'affiliation à un club sportif, sous déduction de l'éventuelle intervention de la mutuelle.

Pour toute question ou demande : 084/370.390, tous les jours ouvrables de 9h à 11h30 (permanence uniquement sur rendez-vous).

LE CPAS PARTICIPE À L'EFFORT COMMUN FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES.

Le 23 septembre 2020, le Conseil de l'Action Sociale a décidé de lancer un marché public pour l'acquisition d'un véhicule 100 % électrique destiné à la livraison des repas à domicile.

Le 29 mars 2021, c'est avec une petite pointe d'appréhension que l'équipe de livraison, Mmes Ariane Auspert et Marie-Line Lebrun, ont pris possession de ce nouveau véhicule pour finalement, l'avoir depuis lors totalement adopté après s'être habituées à son silence et ses nouvelles dimensions.

L'investissement ainsi consenti s'élève à un montant total de 36.780,93 € pour le véhicule totalement aménagé en fonction des besoins du service repas et après reprise de l'ancien véhicule de livraison.

MERITE SPORTIF 2021

Le 9 juin dernier, le jury chargé de désigner le lauréat du mérite sportif communal de Nassogne s'est réuni et **a attribué le mérite sportif communal 2021 (exploit sportif réalisé en 2020) à Alain Guillaume de Grune !**

Début septembre 2020 (quelques jours avant la 2ème période de confinement), Alain a relevé avec succès le défi des « cinglés du Ventoux ». Ce défi consiste à grimper à vélo, dans la même journée, le Mont Ventoux par ses trois côtés différents !

Pour son 60ème anniversaire, Alain a voulu relever ce défi en commençant l'ascension au départ de Bédoin (l'ascension la plus difficile). Arrivé au sommet, il est redescendu vers Malaucène et a, à nouveau, escaladé le géant de Provence au départ de cette localité. Arrivé au sommet, il a entamé la descente vers Sault. Arrivé à Sault, il a effectué la 3ème et dernière ascension de cette montagne.

Avec la pandémie que nous subissons, de nombreuses activités sportives n'ont pu être pratiquées. Alain était le seul candidat à l'élection du meilleur sportif de notre commune. Cela n'enlève en rien la véritable performance réalisée par ce sportif âgé de 60 ans !

Le trophée d'Alain et celui remporté par le club de judo l'an dernier (Uchi Mata Forrières) seront remis aux lauréats lorsque les conditions sanitaires le permettront !

Le samedi 19 juin, le club de judo « Uchi Mata Forrières » organisait sa traditionnelle cérémonie de remise des grades.

De nombreux parents et amis du club de judo étaient présents pour soutenir et féliciter nos jeunes judokas.

Alors que ce club de sport de self-défense a particulièrement souffert des règles strictes appliquées aux activités sportives de «corps à corps» durant les périodes de confinement, de nombreux jeunes adeptes de cette discipline rejoignent le club ayant obtenu le Mérite Sportif 2020 !

Très sincères félicitations à Gilles et à tous les bénévoles qui œuvrent au développement de ce club qui très souvent porte haut les couleurs de notre commune !

www.judoclubuchimata.be

L'E-SQUARE UN LIEU MULTIFONCTIONS À DÉCOUVRIR SANS TARDER !

Avez-vous déjà entendu parler de l'e-Square ? C'est un lieu hybride, innovant et unique situé à deux pas du centre-ville de Marche.

Il propose plusieurs fonctions qui sont accessibles à tout le monde, à savoir un espace de coworking parfaitement équipé, un atelier partagé de machines de fabrication numérique (imprimantes 3D, découpeuse-graveuse laser, brodeuse numérique, CNC...) ainsi que des salles de réunion.

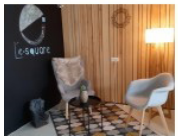

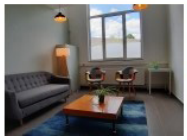

COWORKING : une solution flexible alternative au télétravail

Travailler autrement, c'est possible et à proximité de chez vous en plus !

L'e-Square propose un espace de travail partagé parfaitement équipé destiné aussi bien aux indépendants qu'aux salariés.

Votre poste de travail vous y attend, rien à penser si ce n'est vous concentrer sur vos tâches de la journée ! Journée test offerte – sur réservation préalable.

SALLES pour 2 ou plus, en direct ou en visio

L'équipement des salles de réunions de l'e-Square permet de se réunir, brainstormer, se mettre au vert, donner une conférence, rencontrer un client... en présentiel (dans le respect des consignes sanitaires) ou à distance grâce à la digitalisation et au réseau WIFI très performant.

FABLAB : un laboratoire de fabrication pour donner vie à vos projets

Unique en Province de Luxembourg, le FabLab (Laboratoire de Fabrication) de l'e-Square est un atelier partagé mettant à disposition des outils et machines principalement à commandes numériques afin de permettre à tout qui le souhaite - citoyen, entreprises, ASBL - d'apprendre à concevoir et à réaliser ses propres pièces.

Impression 3D, découpe et gravure laser, découpe vinyle, brodeuse numérique... des techniques à la portée de tous et accessible à tous pour travailler des supports tels que plexi, carton, tissu, bois, cuir, ...

L'objectif étant d'offrir, en monde rural, des outils qui actuellement ne sont offerts qu'au sein des grandes villes et de permettre aux créatifs, aux bricoleurs, aux makers, aux entreprises de notre bassin de vie de développer, chez eux, de nouveaux concepts et prototypes.

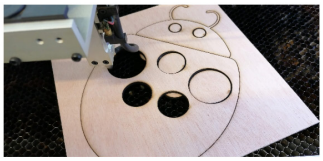

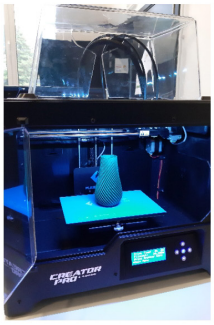

Le tout dans un lieu facile d'accès, moderne et convivial et au sein d'une communauté solidaire et créative.

Contact
e-Square FabLab et Coworking
Rue Victor Libert, 36J - 6900 Marche-en-Famenne
0491/96 33 65 – e-square.marche.be

100 % NASSOGNE - FAVORISONS L'ÉCONOMIE LOCALE

100 % Nassogne est une démarche de la commune de Nassogne visant à faire connaître les commerçants, indépendants et entreprise de l'entité.

Des capsules-vidéo sont réalisées gratuitement pour promouvoir les acteurs de l'économie locale.

Une quinzaine de vidéos sont d'ores et déjà disponibles en ligne sur le site www.nassogne.be ou sur notre chaine Youtube : Commune de Nassogne (n'hésitez pas à vous abonner). Elles sont également largement diffusées sur Facebook, où vous pouvez facilement les partager.

Découvrez-les sans tarder en scannant les QR Code associés ci-dessous !

Vous souhaitez faire votre promotion ? Complétez le formulaire en ligne (www.nassogne.be/100%nassogne).

La publication des vidéos prendra une courte pause estivale et reprendra à la rentrée de septembre.

Le lavoir social Les Lavandières
Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières
084/45 97 00

Bibliothèque/ludothèque communale
Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne
084/37 95 03
biblionassogne@hotmail.com

Les p'tites créas d'Angel
Comenne, 3 - 6951 Bande
0496/40 84 66
ange_amaique@hotmail.com

L'Epicerie Supra Forrières L'Epi For.
Rue des Alliés, 35 - 6953 Forrières
084/21 45 73
forrieres@maisonhouillon.be

La Fromagerie d'Ambly
Rue Principale, 27 - 6953 Ambly
0474/47 58 67
p-xdeville@hotmail.com

La Brasserie artisanale Saint-Monon
Rue Principale, 55 - 6953 Ambly
084/21 46 32 - 0495/88 06 96
info@saintmonon.be

Ren'Naissance de Soi
Rue de Lahaut, 49 - 6950 Nassogne
0470/23 66 58

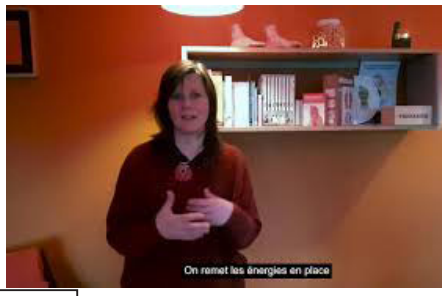

Réflexologie Catherine Géronnez
Rue de la Colline, 47 - 6953 Forrières
084/22 10 03 - 0479/41 45 02
geronnezcatherine@skynet.be

Yakaa Dance
Salle Les Grands Prés - 6953 Masbourg
0476/81 53 73
info@yakaadance.be

Toitures Servais & Fils
Rue Haute Voie de Marche, 43
6950 Nassogne
0475/32 77 34 - 0476/33 82 02
toituresservaisetfils@gmail.com

La Ferme des 3 Fontaines
Chemin sur le Foy, 20 - 6950 Harsin
0497/35 97 59
lafermedes3fontaines@hotmail.com

Cabinet vétérinaire Karin Provoost
Rue Saint-Fiacre, 32 - 6950 Nassogne
0496/21 54 65
kapro@hotmail.com

S'tétic Sylvia
Rue du Point d'Arrêt, 7 - 6953 Lesterny
084/36 65 06 - 0473/61 31 52
p-xdeville@hotmail.com

L'Office d'Aide aux Familles (OAFL)
Route Nationale 4, 21 - 6951 Bande
084/21 06 99
info@oafl.be

APPRENDRE DIFFÉREMMENT

Dès le 1er septembre 2021, les élèves de l'école communale de Harsin-Chavanne profiteront de différents aménagements pédagogiques visant à développer le plaisir d'apprendre tout en respectant le rythme de chacun.

Le principal changement sera d'**adapter les horaires en fonction du rythme biologique des enfants**.

Partant du constat que l'attention d'un élève est optimale de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, l'horaire sera adapté afin de mettre pleinement à profit ces périodes.

Afin d'être plus explicite, voici le planning d'une journée type :

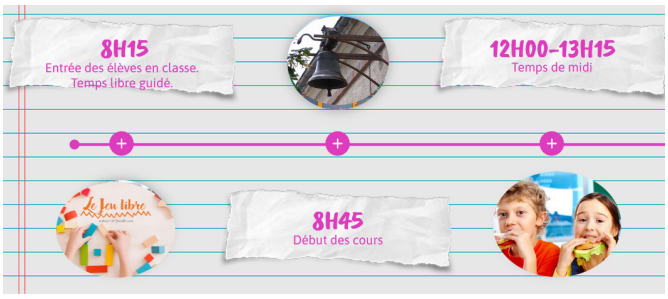

Comme vous le constatez la période de 13h15 à 14h15 sera mise à profit pour réaliser différentes activités culturelles, musicales, sportives, artistiques, numériques et en lien avec la nature.

Différents aménagements seront réalisés dans notre cour : potager, mare, rucher, poulailler, ... et les enfants participeront à l'école du dehors une fois par mois.

De même, chaque classe bénéficiera d'activités numériques bimensuelles qui permettront d'apporter une plus-value aux apprentissages.

L'après-midi, de retour en classe, les élèves mettront à profit les activités variées pour inclure les apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète. Les savoirs scolaires seront donc contextualisés et donneront ainsi du sens aux différents apprentissages. De nombreux projets mis en place à l'école permettront de développer toute une série de compétences, tout en favorisant la motivation des enfants.

Les devoirs et leçons seront gérés à l'école ce qui donnera l'opportunité à nos élèves de vaquer à leurs occupations une fois l'école terminée.

Les valeurs que nous comptons mettre en place, tout au long de l'année scolaire, sont la coopération, le bien-être, l'autonomie, l'épanouissement personnel et l'ouverture sur le monde.

Pour en savoir plus sur notre projet pédagogique:

Nous vous invitons à visionner le petit montage vidéo en scannant ce code QR:

Une soirée d'information se tiendra à l'école communale de Harsin-Chavanne, le jeudi 1er juillet à 19 h.

Vous pouvez également contacter le directeur:
M. Bande Olivier :
communalenassogne@gmail.com - 0471/26 85 32.

L'équipe éducative de l'école de Harsin-Chavanne.

Comme l'ensemble de la société, le milieu scolaire vient de vivre une année pour le moins particulière. La crise sanitaire que le monde a vécue a modifié le mode de fonctionnement habituel de nos écoles. Réunions de parents par écrans interposés, contacts limités, organisations extrascolaires réduites à néant, suppression des voyages scolaires et des découvertes culturelles, ... La vie sociale et les échanges familles-école ont été impactés et nous ne pouvons que nous réjouir des assouplissements mis en place depuis le 09 juin, ceux-ci auront permis aux parents de rencontrer les enseignants en présentiel pour faire le point sur la scolarité de leur enfant. Il était temps !

Malgré ces mesures contraignantes, nous pouvons toutefois nous réjouir de l'année scolaire qui vient de se dérouler. Contrairement à l'enseignement secondaire, les élèves ont pu fréquenter l'école tous les jours dans des conditions assez confortables, le port du masque n'étant pas imposé. De plus, nous avons été particulièrement épargnés par le virus, connaissant très peu de fermetures de classes entre septembre et juin. Si la chance a joué son rôle, le respect des mesures sanitaires y est également pour beaucoup. Nous tenons à remercier l'ensemble des parents, des équipes éducatives, du personnel extrascolaire pour la façon dont chacun et chacune a appliqué les consignes d'hygiène mises en place.

A présent, la cloche a sonné la fin de l'année. Nous espérons vivement qu'elle a aussi sonné la fin de la crise et la prochaine rentrée permettra de partager les sourires de tous sans qu'ils soient dissimulés derrière un morceau de tissu. Nous souhaitons de belles vacances d'été à tous nos élèves et leur famille et vous fixons déjà rendez-vous le 1er septembre pour un nouveau départ.

Si vous souhaitez des informations ou désirez inscrire votre (vos) enfant(s) dans une de nos écoles, n'hésitez pas à contacter par téléphone un des deux directeurs ou présentez-vous lors d'une permanence à la fin du mois d'août, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir et de vous présenter de vive voix notre projet pédagogique et nos projets ponctuels.

LES ÉCOLES COMMUNALES DE NASSOGNE

Ecoles de la Wamme

Chef d'école: M. Olivier Bande : 0471/26.85.32

Ecole communale d'Ambly

Chemin Entre-deux-bancs, 4
6950 Nassogne
084/21 00 47

Ecole communale de Chavanne

Rue des Ecoles, 53
6952 Harsin
084/34 47 50

Ecole communale de Grune

Rue du Centre, 15
6952 Grune
084/34 44 30

Ecole communale de Nassogne

Rue de Martel, 2
6950 Nassogne
084/22 07 40

Ecoles de la Lomme

Chef d'école: M. Olivier Lecomte : 0474/86 65 78

Ecole communale de Bande

Grand'Rue, 35
6951 Bande
084/34 40 90

Ecole communale de Forrières

Rue des Alliés, 44
6953 Forrières
084/21 47 09

Ecole communale de Lesterny

Rue du Point d'Arrêt, 20
6953 Lesterny
084/36 70 84

Permanence dans les 7 écoles du 23 au 27 août 2021, de 9h à 12h.

EN MAI, LIS COMME IL TE PLAÎT

Ce mois de mai, malgré une météo bien peu clémente, laissera de nombreux souvenirs chaleureux à l'équipe de la bibliothèque et aux divers participants. Des souvenirs à foison passant du rire aux émotions, du partage aux découvertes permettant à tout un chacun d'y trouver son bonheur !

Auteurs partagés

Pour débuter ces 31 jours printaniers, il était proposé aux usagers de prendre part au projet « Auteurs partagés », action lancée lors de la « Semaine de l'Intergénération » contribuant ainsi à briser les stéréotypes liés à l'âge.

L'idée était d'offrir des duos d'auteurs à des duos de lecteurs à chaque fois composés d'un adultes (parent/grand-parent) et d'un jeune (dès 5 ans). Les duos une fois formés choisissaient leur auteur préféré et partaient pour l'aventure d'une lecture commune et différente : même auteur mais ouvrage adapté à chaque tranche d'âge.

A l'unanimité cette première expérience fut un beau succès donnant lieu à des séances de partage , de bonne humeur et ouvrant la porte sur des écrivains connus des adultes mais pas des enfants ou inversement, tels que : Delphine de Vigan, Adeline Dieudonné, Marie Colot, Jean-Claude Mourlevat, Michel Bussi...

Esperluette

Ensuite, durant tout ce cinquième mois de l'année, les huit jeunes de l'atelier «Esperluette», après des semaines de préparation, de répétitions et de fous-rires, se sont lancés dans l'épisode final.

Cette saison, pour des raisons sanitaires, il fut impossible de réaliser une lecture à voix haute devant un public ... donc le choix s'est fixé sur l'enregistrement du livre « Truffe et Machin » d'Emile Cucherousset aux éditions MeMo.

Un tout grand merci à l'auteur et à la maison d'édition pour l'avis favorable et surtout à Achille, Camille, Chloé, Ethan, Inès, Lou, Maria et Méva pour leur dynamisme et leurs lectures que vous pourrez écouter tout prochainement sur les réseaux sociaux.

Tournoi de jeux

Et comment bien terminer ce mois pluvieux ? Par du soleil bien sûr ... et en bonus avec le rendez-vous « Tournoi de Jeux » spécial Asie pour cette fois.

Le samedi 29 mai fut donc un affrontement bien sympathique parmi les 15 adolescents candidats de ce tournoi. Une après-midi où ils purent découvrir entre autre les jeux « Lanternes », « La Légende du Cerisier », « Ishtar », « Mangrovia » et pour les 4 finalistes « Yamatai ».

Une finale remportée haut la main par Inès, récompensée par un plateau dégustation de sushis et les sourires des autres joueurs.

Prix Farniente

Signalons aussi que comme chaque année en mai se déroule la clôture et la finale du « Prix Farniente » : prix littéraire pour adolescents.

2021 fut encore riche pour Nassogne car nos deux équipes « 13 + » et « 15 + » ont à nouveau remporté les finales respectives. Bravo à eux tous !

Bibliothèque communale de Nassogne
084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com
Facebook: Bibliothèque Ludothèque Nassogne

JOURNÉES DU PATRIMOINE: RECHERCHE DE TÉMOIGNAGES

Dans le cadre de l'organisation des Journées du Patrimoine 2021 dont le thème est «Les femmes et le patrimoine», **l'Office Communal du Tourisme et les membres du groupe de travail sont à la recherche :**

→ **de témoignages concernant des dames qui ont marqué l'histoire de la Commune ;**

→ **de documents qui pourraient illustrer l'exposition qui est préparée pour cet évènement (photos, illustrations, ...).**

Toutes les informations que vous pourriez fournir sont les bienvenues. Celles-ci seront analysées et triées par le groupe de travail. Deux possibilités : soit les documents sont prêtés et rendus au terme de l'exposition, soit ils sont scannés moyennant votre autorisation. Merci d'avance pour votre aide !

Office Communal du Tourisme de Nassogne - Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne

office.tourisme@nassogne.be - 084/22 15 58

VOUS ENVISAGEZ L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT OUVERT AU PUBLIC ET/OU SE DÉROULANT SUR L'ESPACE PUBLIC ?

Pour rappel, toute personne ou association (personne physique, société, asbl, comité, association de fait...) qui organise un événement public (bal, concert, festivité locale, manifestation sportive, rallye, ...), que ce soit sur terrain privé ou sur le domaine public, est tenu d'introduire une demande d'autorisation auprès du Collège communal.

Afin d'analyser au mieux votre demande, votre dossier doit contenir:
- un **dossier de sécurité**;
- une analyse **Covid Event Risk Model**;
- une analyse **Covid Infrastructure Risk Model** si l'événement se déroule à l'intérieur.

Infos complémentaires et documents utiles disponibles sur www.nassogne.be.

ESPERLUETTE : LE CLUB DES DÉVOREURS DE PAGES

Présentation de livres coups de coeur ; échange d'idées "lecture" ; lecture d'extraits, seul ou en groupe ; réalisation de capsules-vidéo présentant VOS découvertes du moment.

Chaque mois, tu pourras venir présenter un ou plusieurs livres que tu as tout particulièrement aimé (romans, albums, bandes dessinées, documentaires, ...) et avec les autres membres du groupe, tu participeras à la création de petites vidéos promotionnelles de ces fameux bouquins !

Tu n'as pas de coup de coeur chaque mois ? Pas de panique, tu pourras aider les autres à finaliser leur présentation.

- ✔ **De la 5ème primaire à la 6ème primaire**
- ✔ **De septembre 2021 à avril 2022, le 4ème mardi de chaque mois de 17h à 18h30.**
- ✔ **Activité gratuite - places limitées**

BIBLIO'QUIZZ : ADOS CONTRE MAMYS

4 bouquins à découvrir, à lire (et à relire) pour faire gagner ton équipe lors de l'après-midi de clôture le 20 mars 2022 !

Durant l'année, les 7 rencontres permettront à chacun de faire connaissance, de créer une atmosphère conviviale et un esprit d'équipe, mais surtout, de participer à l'élaboration de certaines épreuves.

Le dimanche 20 mars, les quatuors d'ados et les quatuors de mamys s'affronteront dans la bonne humeur afin de découvrir quelle équipe maîtrise les bouquins sur le bout des doigts. *Attention, la présence lors de la journée de clôture est indispensable !*

- ✔ **Pour les jeunes de 6ème primaire, 1ère et 2ème secondaire**
- ✔ **De septembre 2021 à mars 2022, le 2ème mardi de chaque mois de 17h à 18h30 à la bibliothèque**
- ✔ **Activité gratuite - Places limitées**

Infos et réservations
Bibliothèque/Ludothèque Communale de Nassogne
084/37 95 03 - biblionassogne@hotmail.com

Editeur responsable : Marc Quirynen

Marchés du terroir

De 15h à 19h

Commune de Nassogne
Eté 2021

Nassogne : les 3 et 17 juillet, les 7 et 21 août (place de la maison rurale)
Forrières : les 10 et 24 juillet, les 14 et 28 août (place du village)
Bande : le 31 juillet (place à côté de l'église)

Producteurs et artisans locaux (fruits et légumes, miel, confitures, bières, jus de fruits, gaufres, bijoux, cosmétiques naturels,...)
Animations de rue gratuites pour petits et grands (bulles de savon géantes, échassier, clown,...)
Balades en poney gratuites (tous les marchés)
Conteuse, animation familiale gratuite : les 3, 24 et 31 juillet et les 7 et 28 août, représentation à 17h et 17h45. Réservations souhaitées via l'Office Communal du Tourisme. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
Duo d'impro (Lâche ton fou ASBL) : le 14 août à 16h. Réservations souhaitées via l'Office Communal du Tourisme.

Une organisation de l'Office Communal du Tourisme de l'Entité de Nassogne
Renseignements : 084/221 558 ou office.tourisme@nassogne.be

Avec le soutien du Commissariat général au Tourisme de la Région Wallonne

Infos complémentaires sur www.nassogne.be/agenda.

JUILLET 2021

02/07 - Nassogne
Marche douce. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

03/07 - Nassogne
Bain de Forêt. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

03/07 - Nassogne
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

04/07 - Nassogne
Marche ADEPS. De 8h à 18h, Maison rurale. Org.: Tennis de Table Lomme.

10/07 - Grune
Workshop danses africaines. Org.: Bruna Bettiol - 0496/60 32 19.

10/07 - Forrières
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

11/07 - Nassogne
Infusion de Tilleul. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21 49 08 - www.ccnassogne.be.

16/07 - Nassogne
Marche douce. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

17/07 - Nassogne
Bain de Forêt. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

17/07 - Nassogne
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

24/07 - Forrières
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

25/07 - Nassogne
Royal Juillet Musical de St-Hubert: Missia, la reine de Paris. Org.: www.juilletmusicaldesainthubert.be

31/07 - Bande
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

AOÛT 2021

06/08 - Forrières
Don de sang. De 16h à 19h, Maison de village.

07/08 - Nassogne
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

14/08 - Forrières
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

20/08 - Nassogne
Marche douce. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

20/08 - Nassogne
Marche douce. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

21/08 - Nassogne
Bain de Forêt. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

21/08 - Nassogne
Marché du Terroir. De 15h à 19h. Org.: OCT - 084/22 15 58.

21/08 - Nassogne
Spectacle 'Rage dedans' de et par Jean-Luc Piraux.
Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21 49 08 - www.ccnassogne.be.

27/08 - Nassogne
Marche douce. Org.: Benecamino - www.benecamino.com.

28/08 - Nassogne
Bain de Forêt. Org.: Benecamino.

28/08 - Forrières
Marché du Terroir. De 15h à 19h.
Org.: OCT - 084/22 15 58.

29/08 - Forrières
Rando VTT. Org.: Les Déraillés.

SEPTEMBRE 2021

10/09 - Nassogne
Marche douce. Org.: Benecamino.

11/09 - Nassogne
Bain de Forêt. Org.: Benecamino.

11/09 - Forrières
Marché fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

11-12/09
Journées du Patrimoine: 'Les femmes et le patrimoine'.
Exposition. Org.: OCT - 084/22 15 58.

15/09 - Ambly
Balade vélo intergénérationnelle.
Org.: Pays de Famenne

17/09 - Nassogne
Don de sang. De 16h à 19h, Maison rurale.

17-18-24-25/09 - Nassogne
Ecoute du brâme.
Inscriptions: OCT - 084/22 15 58.
Org.: Ecole Libre de Nassogne.

17-18/09 - Nassogne
Doc'Riders.
Org.: www.docriders.org.

24-26/09 - Masbourg
Spectacle: Les nouvelles aventures du P'tit Joseph.
Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21 49 08 - www.ccnassogne.be.

25/09 - Forrières
Marché fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

25/09 - Nassogne
Balade champignons.
Inscriptions: OCT - 084/22 15 58.
Org.: Ecole Libre de Nassogne.

MARCHES DOUCES ET BAINS DE FORÊT AU DÉPART DE NASSOGNE

Se balader et se poser en prenant son temps ... Balades et bains de forêt accompagnés et guidés par Bénédicte.

Marches douces

Un parcours de 10 km à son rythme et en douceur. Les dénivelés, pris en douceur, deviennent de douces côtes où la balade est un plaisir plus qu'un effort. Prenons le temps de marcher à son rythme, d'observer et d'écouter la nature.

→ Les vendredis 18/06, 02/07, 16/07, 20/08, 27/08, 10/09.

→ De 11 h à 17h, départ au château d'eau ; le rythme est d'environ 2,5 à 3 km/h. ; PAF: 16 €.

Bains de forêt

Entrer dans la forêt comme si nous acceptions une invitation importante ; rentrer pas à pas, écouter les sons de la rivière, du vent dans les feuilles des arbres, des animaux, ... ; mettre tous nos sens en éveil et prendre le temps de savourer ce qui se présente. Laissez-vous surprendre par la nature et par vous-même. Balade de +/- 4 km.

→ "Le féminin en nous" : les samedis 19/06, 03/07, 17/07, 21/08, 28/08, 11/09 ; "Se poser pour la semaine" : les dimanches 18/07, 22/08, 29/08, 12/09 :

→ De 9h30 à 12h30, départ au château d'eau ; le rythme est d'environ 2 km/h. ; PAF: 11 €.

Réservation indispensable
Benecamino : 0475/48 36 82
benedicte@benecamino.com - www.benecamino.com

Let's walk together, also in English - Camminiamo insieme, anche in italiano - Caminemos juntos, también en español.

Plaines, stages et activités pour les jeunes

05 au 16/07 - Forrières
Plaines de vacances.
Org.: CPAS - 084/37 03 90.

05 au 09/07 - Grune
Stage à la ferme/maraîchage.
Org.: Ferme de la Fontaine Saint-Pierre - 0479/92 95 21.

05 au 09/07 - Masbourg
Stage 'Fil et laine'.
Org.: Yakaa Dance - 0476/81 53 73.

08 - 09/07 - Nassogne
Stage ' Graff & graffiti'. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21 49 08 - www.ccnassogne.be.

12 au 16/07 - Forrières
Stage d'équitation et mini-ferme.
Org.: Ecurie de la Colline - 0478/78 42 18.

19 au 23/07 - Nassogne
Summer bib'. 19/07: Interminables jeux ; 20/07: Tournoi stratégique ; 22/07: Bullet journal ; 23/07: Musi'Quizz. Org.: Bibliothèque communale - 084/37 95 03.

26 au 30/07 - Forrières
Stage d'équitation et mini-ferme.
Org.: Ecurie de la Colline - 0478/78 42 18.

28 au 30/07 - Nassogne
Summer bib': Stage jeunes.
Org.: Bibliothèque communale - 084/37 95 03.

02 au 06/08 - Forrières
Stage d'équitation et mini-ferme.
Org.: Ecurie de la Colline - 0478/78 42 18.

02 au 13/08 - Grune
Plaines de vacances.
Org.: CPAS - 084/37 03 90.

09 au 13/08 - Nassogne
Summer bib': Stage ados.
Org.: Bibliothèque communale - 084/37 95 03.

16 au 20/08 - Forrières
Stage d'équitation et mini-ferme.
Org.: Ecurie de la Colline - 0478/78 42 18.

16 au 20/08 - Forrières
Stage tennis de table et multisports. Org.: Tennis de Table Lomme - 0495/38 52 56.

16 au 20/08 - Masbourg
Stage 'Top girl'.
Org.: Yakaa Dance - 0476/81 53 73.

23 au 27/08 - Forrières
Stage d'équitation et mini-ferme.
Org.: Ecurie de la Colline - 0478/78 42 18.

23 au 27/08 - Grune
Stage à la ferme/maraîchage.
Org.: Ferme de la Fontaine Saint-Pierre - 0479/92 95 21.

23 au 27/08 - Nassogne
Stage de foot.
Org.: RSC Nassogne - 0498/28 79 16 (O. Dambly) - 0474/47 67 42 (J. Herman) - 0478/25 73 87 (J-M. Otjacques).

Le Flash info paraît 4 fois par an (janvier, avril, juillet, octobre) et est distribué en toutes boîtes sur la commune de Nassogne. Il est également consultable sur le site www.nassogne.be.

L'objectif de ce bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, sportive, associative ou économique.

Vous souhaitez y voir traiter une information relative à un sujet précis, communiquer un article, ... ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur

→ **084/220.767 - informations@nassogne.be**
→ **par courrier à l'Administration communale (Place communale, 2 - 6950 Nassogne).**

La date limite de remise des textes est fixée au 10 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

TIQUES

Prévenir

Porter le plus possible des vêtements couvrants (manches longues, pantalons, chaussures hautes, bottes, ...)

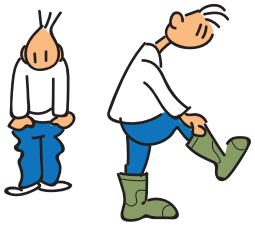

Les tiques affectionnent les hautes herbes, les fougères, les forêts, les jardins, les endroits ombragés, ...

Utiliser du répulsif pour insectes type DEET (30-50 %) ou autre.

Inspecter

Inspecter méticuleusement tout le corps de haut en bas et particulièrement dans le cou et derrière les oreilles.

Attention ! Les tiques sont très petites !

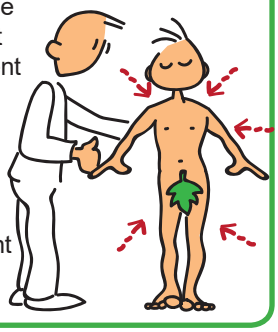

Réagir

En cas de morsure, enlever la tique avec une pince ou une carte adaptée sans en comprimer le corps.

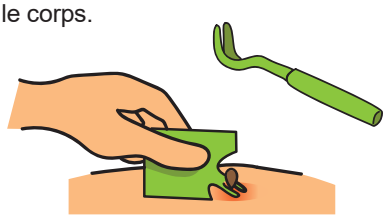

Surfer sur **tiquesnet.wiv-isp.be** et enregistrer la morsure

sciensano

Surveiller

Désinfecter la zone de morsure et surveiller pendant 30 jours.

Si on constate un érythème migrant (rougeur grandissante) ou des symptômes grippaux :

Consulter un médecin généraliste !

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ